

XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243

Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

#### Nom commercial du produit/désignation

XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243

Primer PrepareProtectX

0000 colorless

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

paint and/or paint-related material

# Utilisations identifiées pertinentes

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### Usages déconseillés

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Berger-Zobel GmbH Coating Systems

Maybachstr. 2 Téléphone: +49 6359 8005-0 67269 Grünstadt E-mail: info@berger-zobel.de Deutschland Site web: www.berger-zobel.de

Service responsable de l'information

E-mail (personne compétente) Sicherheitsdaten@berger-zobel.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +49 700 24112112

24h numéro d'appel d'urgence

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



GHS09

### Mention d'avertissement

non applicable

# Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

## Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208 Contient 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate. Peut produire une réaction allergique.

# 2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Page 1/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243 Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants.

#### 3.2 Mélanges

#### Description

Wasserverd. Alkyd-Acrylat-Kombination

### Composants dangereux

n°CAS N°CE Numéro d'index	Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	pds %
34590-94-8 252-104-2 -	(2-methoxymethylethoxy)propanol 01-2119450011-60-XXXX Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).	3,00 < 5,00
55406-53-6 259-627-5 616-212-00-7	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate 01-2120762115-60-XXXX Acute Tox. 4 H302 / Skin Sens. 1 H317 / Eye Dam. 1 H318 / Acute Tox. 3 H331 / STOT RE 1 H372 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 10,00) / Aquatic Chronic 1 H410 (M = 1,00) ATE (dermique): > 2 000 mg/kg ATE (par inhalation): 0,68 mg/L (4 h) ATE (par inhalation): 0,67 mg/L (4 h) ATE (par inhalation): 0,78 mg/L (4 h) ATE (par inhalation): 0,63 mg/L (4 h) ATE (par voie orale): 1 056 mg/kg ATE (par voie orale): 1 795 mg/kg	0,500 < 1,00
111-76-2 203-905-0 603-014-00-0	2-butoxyethan-1-ol 01-2119475108-36-XXXX Acute Tox. 4 H302 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Acute Tox. 3 H331 Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).	0,300 < 0,500
68526-86-3 271-235-6 -	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich 01-2119454259-32-XXXX Skin Irrit. 2 H315 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 1,00) / Aquatic Chronic 2 H411	0,300 < 0,500
107534-96-3 403-640-2 603-197-00-7	Tebuconazol (ISO) 01-0000015329-67-XXXX Acute Tox. 4 H302 / Repr. 2 H361d / Aquatic Acute 1 H400 (M = 1,00 ) / Aquatic Chronic 1 H410 (M = 10,00 )	0,200 < 0,250

#### Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

# Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireTransporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

# Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

Page 2/11 FR (fr\_FR)

**Z Systems** 

XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243 Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

#### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Symptômes**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### Pour le nettoyage

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

Page 3/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA Version 1.0 [Z] ZowoTec® 243

Mise à jour 30 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Classe de stockage

LGK12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées

ci-avant

# Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 25 °C.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Nom de la substance	Source	Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung)
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	IOELV	308 / - ( - ) mg/m³ (may be absorbed through the skin)
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	VRC	308 / - ( - ) mg/m³ (peut être absorbé par la peau)
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	IOELV	98 / 246 ( - ) mg/m³ (may be absorbed through the skin)
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	VRC	49 / 246 ( - ) mg/m³ (peut être absorbé par la peau)

## Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

#### Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

# DNEL salarié

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – inhalation, effets systémiques	308 mg/m³
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – cutanée, effets systémiques	283 mg/kg p.c. /jour
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Long terme – inhalation, effets systémiques	98 mg/m³
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Aiguë – inhalation, effets locaux	246 mg/m <sup>3</sup>
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Long terme – inhalation, effets systémiques	0,023 mg/m³
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Aiguë – inhalation, effets locaux	1,16 mg/m³
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Long terme – inhalation, effets locaux	1,16 mg/m³
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Long terme – cutanée, effets systémiques	2 mg/kg p.c. /jour
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Long terme – inhalation, effets systémiques	147,9 mg/m³
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Long terme – cutanée, effets systémiques	417 mg/kg p.c. /jour

#### **DNEL Consommateur**

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – inhalation, effets systémiques	37,2 mg/m³

Page 4/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243 Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – cutanée, effets systémiques	121 mg/kg p.c. /jour
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – orale, effets systémiques	36 mg/kg p.c. /jour
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Long terme – inhalation, effets systémiques	59 mg/m³
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Aiguë – inhalation, effets systémiques	426
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Aiguë – inhalation, effets locaux	147 mg/m³
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Long terme – orale, effets systémiques	6,3 mg/kg p.c. /jour
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Long terme – inhalation, effets systémiques	43,5 mg/m³
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Long terme – cutanée, effets systémiques	250 mg/kg p.c. /jour
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Long terme – orale, effets systémiques	25 mg/kg p.c. /jour

#### **PNEC**

n°CAS	Nom de la substance	PNEC type	PNEC Valeur
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Eaux, libération temporaire	190 mg/L
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Eaux, Eau de mer	1,9 mg/L
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Station d'épuration	4 168 mg/L
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	sédiment, eau douce	70,2 mg/kg sediment dw
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	sédiment, eau de mer	7,02 mg/kg sediment dw
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Eaux, libération temporaire	26,4 mg/L
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Eaux, Eau de mer	0,88 mg/L
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	Station d'épuration	463 mg/L
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	sédiment, eau douce	34,6 mg/kg sediment dw
111-76-2	2-butoxyethan-1-ol	sédiment, eau de mer	3,46 mg/kg sediment dw
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Eaux, libération temporaire	0,001 mg/L
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Eaux, Eau de mer	0 mg/L
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Station d'épuration	0,44 mg/L
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	sédiment, eau douce	0,017 mg/kg sediment dw
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	sédiment, eau de mer	0,002 mg/kg sediment dw
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Eaux, libération temporaire	0,004 mg/L
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Eaux, Eau de mer	0,5 μg/L
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	Station d'épuration	105,3 mg/L
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	sédiment, eau douce	0,37 mg/kg sediment dw
68526-86-3	Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	sédiment, eau de mer	0,04 mg/kg sediment dw

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

# **Protection individuelle**

# **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau.

Modèles de gants recommandés: EN ISO 374

Page 5/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243 Version 1.0 Mise à jour 30 juin 20

Mise à jour 30 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025

# Protection de la peau

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés: EN 166

#### **Protection corporelle**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur blanchâtre

Odeur caractéristique

pH à 20.0 °C (100%) 8,6 - 9,2 DIN EN ISO 19396-1

Point de fusion/point de congélation non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100 °C

Point éclair non applicable inflammabilité non applicable Limite inférieure d'explosivité à 20°C 1,1 Vol-%

Source: (2-methoxymethylethoxy)propanol

Limite supérieure d'explosivité à 20°C 14 Vol-%

Source: (2-methoxymethylethoxy)propanol

Pression de vapeur à 20°C 21,018 mbar

Densité de vapeur relative non applicable

Densité à 20 °C 1.01 kg/l

Solubilité dans l'eau à 20°C complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau voir rubrique 12

Température d'ignition en °C 207 °C

Source: (2-methoxymethylethoxy)propanol

La température de décomposition non déterminé Viscosité à 20 °C 20 mm²/s caractéristiques des particules non applicable

9.2 Autres informations

Teneur en corps solides 8.7 % teneur en solvant 6.9 % Teneur en eau 84 %

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

# 10.2 Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

Page 6/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243

Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

DL50: dermique (Lapin): > 2 000 mg/kg

CL50: par inhalation (Rat): 0,68 mg/L (4 h)

CL50: par inhalation (Rat): 0,67 mg/L (4 h)

CL50: par inhalation (Rat): 0,78 mg/L (4 h)

CL50: par inhalation (Rat): 0,63 mg/L (4 h)

DL50: par voie orale (Rat): 1 056 mg/kg

DL50: par voie orale (Rat): 1 795 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Evaluation résumée des propriétés CMR

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatigue, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Page 7/11 FR (fr\_FR)

**Z Systems** 

XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243 Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

EC50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 0,1 mg/L (120 h)

#### Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques

CL50: (Daphnia magna (puce d'eau géante)): 0,24 mg/L (24 h) CL50: (Daphnia magna (puce d'eau géante)): 0,16 mg/L (48 h)

# Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

CL50: (Lepomis macrochirus (crapet arlequin)): > 320 μg/L (24 h) CL50: (Lepomis macrochirus (crapet arlequin)): 230 μg/L (48 h)

CL50: (Lepomis macrochirus (crapet arlequin)): 230 µg/L (72 h)

CL50: (Lepomis macrochirus (crapet arlequin)): 230 µg/L (96 h)

#### Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

NOEC (Daphnia magna (puce d'eau géante)): 49,9 µg/L (21 d)

#### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

(Tête de boule):

#### Toxicité pour la daphnia

#### Tebuconazol (ISO)

EC50 (Daphnia magna (puce d'eau géante)): = 2,79 mg/L (48 h)

#### Toxicité pour le poisson

CL50: (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): = 4,4 mg/L (96 h)

# Toxicité sur les microorganismes 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

NOEC 45 mg/L (3 h)

57 --- --/L (O.L.)

57 mg/L (3 h)

EC50 160 mg/L (3 h)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### (2-methoxymethylethoxy)propanol

Biodégradation = 75 % (28 d)

Biodégradation = 93 % (13 d)

### 2-butoxyethan-1-ol

Biodégradation = 90 % (28 d)

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### (2-methoxymethylethoxy)propanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 1,01

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,35 ((2-methoxymethylethoxy)propanol)

#### 2-butoxyethan-1-ol

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,81

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 4,8 (Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich)

Facteur de bioconcentration (FBC) = 0,46

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 764 (3-iodo-2-propynyl butylcarbamate)

# 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

Facteur de bioconcentration (FBC), (Cyprinus carpio (Carpe)) = 36 Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,81 (2-butoxyethan-1-ol)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Page 8/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243

Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

## Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

080111\* - Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\* Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

#### Autres recommandations de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tebuconazol (ISO), 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate)

#### Transport maritime (IMDG)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains Tebuconazol (ISO), 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate)

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains Tebuconazol (ISO), 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate)

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID) 9
Transport maritime (IMDG) 9
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Transport maritime (IMDG)

III

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Transport maritime (IMDG)

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Polluant marin / Tebuconazol (ISO)

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

#### 14.8 Informations complémentaires

# Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel: -Quantité limitée (LQ): 5 l Danger n° (code Kemler): 90

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-A, S-F Quantité limitée (LQ): 5 l

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

non applicable

Page 9/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243 Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Autorisations et limites d'utilisation

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 03

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les règlementations nationales plus restrictives, où applicables.

Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE) ou aux règlementations nationales plus restrictives, où applicables.

## Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

Valeur de COV: 70 g/l

# Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

valeur limite de COV: 2004/42/IIA(d): 130 g/l (2010)

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi: 73 g/L. Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV.

# Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

#### Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

#### **Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
11004	Tandania mandahalatkan

H331 Toxique par inhalation.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus)

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition).

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 Méthode de calcul.

# Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la litérature.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP: Limite d'exposition professionnelle

VLB: Valeurs limites biologiques

CAS: Service des résumés chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CMR: Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN: Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)

DNEL: Dose dérivée sans effet

EAKV: Catalogue européen des déchets

Page 10/11 FR (fr\_FR)



XG88-0000-0AA [Z] ZowoTec® 243

Version 1.0 Mise à jour 30 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025

EC: Concentration efficace CE: Communauté européenne EN: Norme européenne

UE/CEE: Espace économique européen

IATA-DGR: Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en

/rac

ICAO-TI: Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

LC: Concentration létale

LD: Dose létale

:

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

**ONU: United Nations** 

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

# Indications de changement

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Page 11/11 FR (fr\_FR)